

9^E JOURNEE REGIONALE AFFIL

JEUDI 10 DECEMBRE 2020

TABLE-RONDE

QUEL « MONDE D'APRES » POUR LE SECTEUR DE L'HEBERGEMENT – LOGEMENT ?

Quelles ambitions ? Quelles opportunités ?

I. Discours d'introduction

Bruno MOREL, président de l’AFFIL, se déclare très heureux d’ouvrir cette 9^e Journée régionale avec 85 inscrits, malgré les circonstances qui obligent à une réunion par visioconférence. Cette crise sanitaire a entraîné une très forte mobilisation des acteurs du logement et de l’hébergement, mais les préoccupations restent fortes au regard de la précarisation de certaines populations telles que les jeunes, les femmes et les familles. Si le Gouvernement s’est mobilisé avec notamment 177 442 places d’hébergement ouvertes à ce jour, des sujets tels que les sorties des dispositifs, la politique du Logement d’Abord ou encore l’augmentation de la production de logements sociaux exigent la mobilisation de tous.

Cette 9^e Journée, qui réunira l’ensemble des acteurs, comprendra deux temps principaux : une table ronde sur les enseignements à tirer de la crise sanitaire, puis deux ateliers sur les sujets du Logement d’Abord en Ile-de-France et de l’acceptabilité des projets d’hébergement-logement.

II. Rétrospective de l’année 2020 : retour sur une année exceptionnelle aux conséquences durables

Une vidéo préparée par l’AFFIL est projetée pour remettre en perspective l’année 2020.

Lucie BODET tient à saluer, *via* cette vidéo, l’ensemble des acteurs de terrain qui se sont mobilisés tout au long de l’année 2020.

Un sondage est soumis aux participants dont les résultats seront présentés en cours de table ronde.

III. Table ronde : Quels enseignements à tirer de la crise sanitaire, par les acteurs, pour leurs actions futures ? Comment travailler en inter-réseau dans les années à venir ?

Arthur ANANE, président de la FAS Ile-de-France, insiste sur la mobilisation des acteurs de la Fédération, mais souligne que les enjeux restent importants. Le nombre de demandes non pourvues augmente et les solutions intermédiaires telles que les hôtels ne sont en effet pas pérennes, ce qui doit être l'occasion pour les acteurs de se mobiliser autour du Logement d'Abord et de développer les stratégies de domiciliation. Face à ces défis, toutes les fédérations devront travailler en inter-réseau, en lien avec l'AFFIL.

Gérard BARBIER, FAS Ile-de-France, rappelle que tous les centres d'hébergement collectif ont rencontré des difficultés pendant la période du confinement. C'est la raison pour laquelle les fédérations ont souhaité travailler à un nouveau plan d'humanisation de ces centres. Le confinement a également montré l'intérêt d'un travail en lien étroit avec le secteur médico-social, notamment l'ARS, dans le cadre des centres d'hébergement spécialisés pour les cas contact ou avérés. Le confinement a également témoigné des difficultés rencontrées par les personnes restées à la rue, qui ont pu être soumises à des amendes, dans un contexte où le nombre de places de mise à l'abri est resté insuffisant. Une attention particulière doit également être portée aux publics à droits incomplets, notamment au regard des problématiques d'accès ou de renouvellement des titres de séjour. Un travail sur le rééquilibrage territorial doit par ailleurs être mené pour faire en sorte que chaque établissement du Grand Paris atteigne bien les différents objectifs fixés. Enfin, il apparaît important, dans le cadre du futur service public de la rue au logement, de tisser des liens entre les associations et les bailleurs afin de faciliter le relogement.

Jean-Luc VIDON, président de l'AORIF, souligne la mobilisation des acteurs pendant la crise et tient à saluer le travail des équipes de proximité, notamment des bailleurs sociaux et des associations, pour répondre aux besoins des locataires et personnes accompagnées. Au niveau national, l'Union Sociale pour l'Habitat a signé une charte avec les grandes associations de locataires pour rappeler les bonnes pratiques à adopter, afin notamment d'éviter les expulsions. Jean-Luc VIDON estime à cet égard que les bailleurs sociaux ont montré leur rôle d'amortisseur de crise. De nombreuses expériences positives doivent être tirées de cette crise, qui risque de perdurer, notamment celle de la personnalisation de l'accompagnement. La crise a par ailleurs révélé les inégalités profondes de la région devant le travail, la santé ou encore le logement. Elle a également montré l'insuffisance de logements adaptés et les fragilités des Quartiers Politique de la Ville. Face à cette situation, l'AORIF considère qu'il faut mobiliser l'ensemble des acteurs du logement. Si la région Ile-de-France est sans doute la plus riche de France, certains de ses habitants connaissent des situations indignes. Cette incapacité depuis 20 ans à appliquer correctement la loi SRU, à répondre aux questions d'hébergement et à mettre en place une métropole qui joue le même rôle que celui que jouent les métropoles régionales constitue un frein préoccupant. Chacun doit se positionner clairement sur sa volonté ou non de produire du logement abordable et sur l'enjeu que constitue l'hébergement. La première réponse, sur ce sujet, est de nature politique, même si les acteurs du secteur ont ensuite

vocation à présenter des solutions techniques. Il s'agit du sens de l'appel de l'AORIF lancé au SRHH et relayé par un communiqué de presse.

Philippe DE NIJS, président de Soliha Paris Hauts-de-Seine Val-d'Oise et vice-président de la fédération Soliha, estime que cette période extrêmement difficile peut être utilisée comme une opportunité pour remettre en cause le modèle économique actuel et réduire les inégalités. Philippe DE NIJS se félicite à cet égard du travail de partenariat entre les organismes HLM, les associations et les autres structures, estimant qu'il doit être approfondi. Philippe DE NIJS considère également que cette crise peut être l'occasion de questionner certaines idées reçues, en prenant en compte le logement d'insertion sous toutes ces formes, plutôt qu'en s'arc-boutant sur le Logement d'Abord, ou encore en achetant des logements privés dans des immeubles non HLM et ainsi participer à la mixité sociale. La problématique du paiement des loyers, de la fragilisation des locataires et de la prévention des expulsions doit par ailleurs être revisitée, en actionnant Visale dès que le locataire est au chômage et ne peut payer qu'une partie de son loyer. Si une nouvelle crise sanitaire devait se produire, l'expérience de cette année devra également être analysée pour chercher à maintenir davantage les personnes âgées dans leur logement. Philippe DE NIJS observe pour conclure que la contemporanéisation des APL tombe à point nommé pour permettre aux personnes dont les revenus vont diminuer de voir leurs APL maintenues, voire réévaluées, même si ce n'était sans doute pas le but initial du Gouvernement.

Jérôme CACCIAGUERRA, directeur de l'URHAJ Ile-de-France, insiste en premier lieu sur le développement du numérique, même si celui-ci met également en exergue les problématiques d'illettrisme numérique et les questions de matériels et de ressources qui y sont liées. Lors du premier confinement, les acteurs se sont tous mobilisés pour que « cela tienne », et ce malgré l'exiguïté des chambres, tandis que la deuxième vague a sans doute été plus complexe à gérer. L'étude menée auprès des structures sur les situations économiques et les difficultés rencontrées par les jeunes témoigne dans le même temps d'une augmentation de 48 % des jeunes sans ressources et de 46 % des jeunes sans-emploi. 6 % des jeunes ont, par ailleurs, mobilisé une aide alimentaire, ce qui constitue également un signe inquiétant.

Jérôme CACCIAGUERRA tient en tout cas à saluer l'ensemble des initiatives développées pendant la crise. Il note toutefois que si la réforme des APL semble positive, la disparition de la prime à l'installation risque de poser problème aux jeunes actifs non étudiants. Aucun signal positif n'est également enregistré s'agissant du RSA, alors que 25 % des SDF ont moins de 25 ans et que l'accès des jeunes au marché de l'emploi se complexifie au fil des mois.

Jérôme CACCIAGUERRA souhaiterait conclure par une note plus optimiste en soulignant la capacité d'amortisseur des dispositifs existants. Les dispositifs sont robustes et méritent ainsi d'être stabilisés, tout en inventant ceux qui manquent.

Patricia PAPILLAULT, Action Logement, remercie l'AFFIL pour son travail en partenariat tout au long de la période, tout en observant que le public jeune sollicite aujourd'hui de plus en plus Action Logement. De nouvelles propositions seront, à cet égard, présentées en début d'année dans un contexte de renouvellement de la gouvernance. Des annonces seront par ailleurs effectuées le 15 décembre sur l'aide COVID.

Lucie BODET remercie l'ensemble des intervenants et s'enquiert des résultats du sondage introductif.

William MARTINET, chargé de mission hébergement-logement à la FAS Ile-de-France, indique que les pratiques à arrêter citées par les répondants incluent la gestion de l'hébergement d'urgence de manière urgentiste/saisonnaire avec des conséquences sur les conditions d'accueil des publics. Certains ont par ailleurs critiqué la lenteur des circuits de décision de l'action publique. D'autres ont mis en avant le numérique et le télétravail exclusif. La crise a révélé, selon les personnes sondées, que certaines prises en charge (hébergement d'urgence à l'hôtel, chambres partagées...) n'étaient non seulement pas compatibles avec les conditions sanitaires actuelles, mais également avec des conditions d'accueil dignes des publics.

Laura SCHMITLIN, responsable du pôle innovation à l'AORIF, indique que les pratiques à développer ont également fait l'objet de nombreuses réponses. Malgré le confinement, l'humain et la coopération inter-secteurs ont été au cœur des actions menées. Le lien avec le secteur médico-social a, en particulier, été mis en avant. La solidarité entre les collaborateurs, entre les partenaires et avec les locataires et personnes accompagnées a été forte. En termes d'équipements, il a notamment été préconisé la poursuite de la dématérialisation des CALEOL et de certaines pratiques administratives, tout comme l'usage de la visioconférence, même si certains sont davantage critiques sur ce point. Le confinement a démontré qu'il était possible de travailler à distance dans le secteur du logement et de l'hébergement, même si ce mode de travail n'est pas toujours adapté à l'ensemble des missions. Enfin, les acteurs ont souvent renforcé l'accompagnement en matière de santé mentale et de violences familiales.

William MARTINET indique, s'agissant des pratiques à inventer, qu'ont été évoquées des applications efficaces et sécurisées pour scanner les documents administratifs, ce qui rejoint l'idée du coffre-fort numérique. A également été cité un annuaire des structures et services sociaux en ligne. Certains répondants ont estimé plus largement qu'il fallait inventer des politiques publiques plus solidaires et plus fortes à destination des publics fragilisés.

Edith PESCHEUX, URCLAJ Ile-de-France, observe que le nombre de personnes ayant très peu de ressources a augmenté de 8 à 14 % dans le cadre des structures qu'elle suit. De nombreuses demandes d'aides alimentaires ont été enregistrées, ce qui a nécessité de maintenir une présence sur site. Edith PESCHEUX insiste à cet égard sur l'importance du présentiel pour les publics les plus fragiles.

Jérôme CACCIAGUERRA souligne les lourdeurs administratives rencontrées, notamment pour les agréments.

Jean-Luc VIDON considère que la première action à mener est la mobilisation de tous les acteurs. L'Etat doit, à cet égard, jouer son rôle de stratège et impulser une dynamique collective. La métropole du Grand Paris doit également rapidement jouer son rôle en mettant en place des politiques ambitieuses et cohérentes. L'Etat et les collectivités doivent également avoir une

mobilisation foncière pour faciliter la production. Les bailleurs sociaux sont en tout cas mobilisés et l'utilité du secteur associatif et du secteur du logement social comme amortisseur de crise a été démontrée. Ce secteur doit ainsi être soutenu. Jean-Luc VIDON rappelle sur ce point que les frais de gestion, sur lesquels il est demandé des économies, recouvrent des moyens d'accompagnement sur le terrain et des moyens pour les partenariats.

Philippe DE NIJS observe que la crise économique pourrait être utilisée comme une opportunité pour travailler en lien avec les propriétaires privés ou pour racheter des hôtels, ajoutant que la piste des réquisitions ne doit pas non plus être écartée. Il tient enfin à remercier les pouvoirs publics, notamment la DRIHL et la DIHAL pour leurs actions, ajoutant que l'administration s'est fortement mobilisée et a beaucoup innové ces derniers mois.

Gérard BARBIER estime pour sa part que les acteurs perdent encore trop de temps à convaincre, notamment les municipalités, du bien-fondé d'installer des centres d'hébergement. La fluidité en sortie d'hébergement doit par ailleurs être améliorée en multipliant les modes d'accompagnement.

Lucie BODET souligne pour conclure que ces derniers mois ont témoigné de l'utilité sociale de l'ensemble des acteurs de l'hébergement et du logement, qui ont eu un rôle d'amortisseur de la crise. Leur visibilité reste toutefois encore faible, tant sur les conséquences économiques et sociales de la crise, que sur les financements et la gouvernance. Les impacts à long terme de la crise actuelle nécessitent en tout cas une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs et un renforcement des partenariats pour accélérer la production de logements abordables. Lucie BODET observe enfin que le numérique s'est fortement développé du fait de la crise, ce qui constitue à la fois un atout, mais également un point d'attention, car le présentiel est parfois indispensable tant auprès des personnes accompagnées, des équipes que des partenaires. Lucie BODET remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions.

ATELIER COLLABORATIF

COMMENT FAVORISER L'ACCEPTABILITE DES PROJETS D'HEBERGEMENT-LOGEMENT PAR LES ELUS ET LEURS ADMINISTRES (QUELS ARGUMENTAIRES POUR CONVAINCRE) ?

Dix participants répartis en deux sous-groupes.

La consigne de départ était de réagir et d'apporter des réponses aux idées-reçus proposées sur un tableau blanc virtuel puis d'échanger sur ces idées-reçus et leurs réponses mais aussi sur les éléments à mettre en place pour faciliter l'acceptabilité des projets d'hébergement-logement.

Une partie des discussions s'est orientée sur les précautions à prendre lors de la mise en place des projets d'hébergement-logement. Les argumentaires apportent des réponses à des préjugés précis, émis lors de réunions publiques ou des conseils municipaux, mais ne se suffisent pas pour emporter pleinement les élus dans la mise en place de projets d'hébergement-logement.

Plusieurs précautions à prendre lors de la mise en place de projets :

- Faire attention à l'actualité et au calendrier électoral ;
- Recueillir les besoins de la commune (bassin d'emploi, nombre de demandes de logement social, nombre d'appels au 115...) et prendre en compte son contexte urbain (éventuelle carence en logement social, - politique de la ville très présente, etc.) ;
- Impliquer les élus dès la réflexion du projet, travailler conjointement sur le projet et être transparent sur celui-ci ;
- Prendre en compte l'importance de l'avis des habitants pour les élus et par conséquent les impliquer rapidement lors de réunion publique par exemple.

D'autres idées ont été émises **afin de faciliter l'acceptabilité des projets** :

- S'appuyer sur le tissu local déjà existant (un organisme déjà connu par la collectivité a plus de chance de voir son projet aboutir) ;
- Tester les usages dans des projets d'habitat intercalaire. L'intercalaire permet de montrer ce à quoi réfère un projet , de faire ses preuves et par la suite d'ancrer le projet en levant les craintes en amont ;
- Déconstruire les préjugés en étant sur place. Permettre un compromis sur les quotas lors de la première année afin de relativiser les conséquences du projet sur le territoire.

Enfin, une autre partie de la discussion a tenté **de regrouper les idées reçues en trois catégories** :

- Les questions liées à la sécurité ;
- Les questions liées aux publics ;
- Les questions liées aux conséquences sur les finances de la commune et sur ses services.

Aussi, **quatre éléments semblent être pertinents à déconstruire en « premier »** (idées reçues souvent prononcées ou pour lesquelles les contre-arguments sont plus compliqués à trouver).

- « Le coût élevé de la vie dans le quartier » : souvent prononcé lors de projets dans des villes ou quartier plutôt « riches » ;
- Le coût réel pour les communes ;
- La déconstruction des préjugés sur les différents publics accueillis ;
- Réfléchir aux produits qui connaissent le plus de réticences.

Atelier collaboratif

COMMENT FAIRE VIVRE CONCRETEMENT LE LOGEMENT D'ABORD EN ÎLE-DE-FRANCE?

29 participants répartis en trois sous-groupes.

Les participants étaient invités à échanger sur leur vision du Logement d'Abord avant d'identifier en sous-groupe des pistes d'actions concrètes pour faire vivre le Logement d'Abord en Ile-de-France.

Retrouvez ci-dessous les propositions des participants aux ateliers :

1) Qu'implique concrètement de favoriser l'attribution de logement au public visé par le Logement d'Abord ?

- Ne pas limiter le Logement d'Abord à une offre dans le parc social
 - Ne pas cantonner le Logement d'Abord à l'attribution de logement locatif social
 - Développer les solutions de vie semi-collective pérenne (pensions de famille / maisons relais) pour les publics qui ne souhaitent pas/ne peuvent pas accéder à un logement autonome
- ça passe par la construction d'une offre
 - Produire du logement accessible (à la fois en termes de loyer et de charges)
 - réfléchir l'habitat adapté à partir des besoins des personnes
 - Avoir à disposition des logements qui correspondent aux besoins : par la création d'un parc nouveau en PLAI et PLAI adapté et par la mobilisation du parc existant à bas niveau de quittance (PALULOS notamment).
- Mieux faciliter l'accès la mise en œuvre et le financement de l'accompagnement social
 - Partir des compétences des ménages pour proposer un toit pour tous ;
 - Faire bénéficier les ménages qui en ont besoin d'un accompagnement vers et dans le logement à intensité variable ; adapter les moyens de l'accompagnement aux difficultés des personnes ;
 - Solvabiliser les ménages et mieux articuler les dispositifs d'aide et d'accompagnement ;

- Mutualiser les financements des mesures d'accompagnement social pour simplifier l'accès à l'accompagnement vers et dans le logement ;
- Mieux financer les mesures d'accompagnement afin de sécuriser le travail des associations et le rendre possible dans la durée au plus près des besoins des ménages ;
- Mieux sécuriser les risques locatifs
- Décider à quels attributaires actuels ce quota de logements sera soustrait ("il y aura des perdants dans les listes d'attente")
- Renforcer la coopération et la confiance entre bailleurs sociaux et associations
 - Ne pas laisser un seul acteur définir un ménage "prêt au logement" en fonction de critères subjectifs
 - Fixer des objectifs clairs aux bailleurs, passer avec eux un contrat qui indique les moyens dont ils disposent ou qu'on leur donne pour y arriver, et assurer un suivi des résultats obtenus.

2) Qu'implique concrètement de proposer un accompagnement aux besoins et aux souhaits des personnes ?

- Développer des services où les personnes peuvent se présenter librement pour solliciter un accompagnement et interrompre quand ils le souhaitent
- Permettre un diagnostic permettant d'identifier les objectifs de l'accompagnement, et les engagements du ménage : cela implique de poser les bases de la réussite de l'accompagnement social des ménages et par ricochet de favoriser un accès pérenne dans le logement.
- Proposer une durée d'accompagnement variable et adaptée à la personne ; un accompagnement en amont et après l'accès au logement
- Un accompagnement global et pluridisciplinaire
 - Pouvoir recourir à des professionnels divers sociaux, médicaux, psy ... pour mettre en place un accompagnement global et adapté
 - Permettre un accompagnement sur une variété de champ : budgétaire, accès aux soins, vigilance quant aux situations de violences intra-familiales, accès à la culture, aux loisirs...
 - Créer des réseaux
- Avoir des financements et des ressources disponibles
 - Faciliter le recours aux financements (DDCS, ARS, ...) pour la mise en place d'actions d'accompagnement dans les RS/FTM
 - En finir avec ce système d'appel à projets annuel pour viser la pluri-annualité
- Développer des structures de logements accompagnés (résidence sociale / Pensions de famille) qui permettent de répondre au besoin
- Développer le bail glissant

- Clarifier les critères de déclenchement des différents dispositifs d'accompagnement

3) Qu'implique concrètement d'éviter les ruptures de parcours ?

- S'interroger sur le fait que les ruptures ne sont pas forcément des ruptures de parcours
- Une connaissance et un accès aux droits :
 - faciliter l'accès aux préfectures, à la CAF, à la CPAM...même pour les travailleurs sociaux ;
 - assurer la continuité des soins, notamment des soins en santé mentale ;
 - aller vers tous les ménages, notamment ceux du parc privé qui n'osent pas consulter ou ne savent pas où aller consulter une assistante sociale lorsqu'ils sont en difficulté financière
- Voir le logement comme un outil pour éviter les ruptures : par exemple, en favorisant le maintien dans le logement quitte à modifier les statuts d'occupation (passage du statut de locataire à sous-locataire et inversement)
- La mise en place de référents de parcours qui puissent alerter sur les situations
- Renforcer les partenariats : créer plus de liens entre les différents référents sociaux, secteur, bailleurs, associations... ; monter des partenariats spécifiques pour les problématiques d'addiction
- Penser l'accompagnement de manière adaptée aux besoins et à la demande des ménages, sans interruption et non corrélé au dispositif d'hébergement-logement :
 - Revoir les modes de financement de l'accompagnement, aujourd'hui souvent « à la mesure », par exemple en favorisant plutôt un "bon à tirer" pour le ménage
 - Permettre un plus grand nombre de financements d'accompagnement dans les résidences sociales ;
 - Ne pas arrêter le suivi social en cas de changement de dispositif.
- Une souplesse des dispositifs compte-tenu de la diversité des ruptures : mettre en place des filets de sécurité souple pour chaque situation
- Renforcer la confiance entre bailleurs et associations